

REPUBLIQUE DU BENIN

Fidélité-Justice-Travail

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

DECRET N°2013-452 DU 08 OCTOBRE 2013

portant nomination et promotion à titre normal ou exceptionnel et militaire dans l'Ordre National du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n°90 - 32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n°94 - 029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ; et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n°2013-319 du 11 août 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2009 - 051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n°2013 - 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n°99 - 243 du 14 mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la session ordinaire du Conseil de l'Ordre national du Bénin tenue du 07 mai au 20 juin 2013,

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Sont promus à titre exceptionnel et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre :

*OT*

*OT*

CABINET MILITAIRE

- Intendant Militaire de 1ère classe **AMOUSSOU Cocouvi**, (à titre exceptionnel).

FORCES TERRESTRES

- Général de Brigade **LATOUNDI Idrissou**, (à titre exceptionnel).

**Article 2:** Est promu à titre normal et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier, pour prendre rang de la date de sa réception dans l'Ordre :

GENDARMERIE NATIONALE

- Colonel **AYAMOU Placide**, (Ch/ONB par décret n°2006-453 du 31/08/2006).

**Article 3:** Sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de chevalier, pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre :

CABINET MILITAIRE

- Lieutenant-Colonel **ADJAHO Antoine Guy** ;
- Chef d'Escadron **BONI GUESSOU Sabi Sika** ;
- Capitaine **ALOUKOU Martin Agonman** ;
- Capitaine **AROGOU Samson**.

FORCES TERRESTRES

- Colonel **DEGAN K. Barthélémy** ;
- Colonel **GLELE AHANHANZO Théodore Fortuné Crespin**;
- Lieutenant-Colonel **AKANNI Louis**;
- Lieutenant **ADJAÏ Edouardine**.

GENDARMERIE NATIONALE

- Colonel **BOUKO NAGNIMI Awal Djibril**;
- Colonel **SEÏDOU BOURAÏMA Séidou** ;

CA

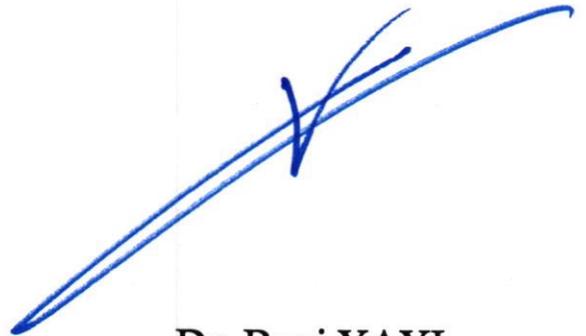
CS

- Chef d'Escadron **AHOUEYA Sédéali Vivien Rodrigue** ;
- Capitaine **ANATO Dossou Pacôme** ;
- Lieutenant **BEHANZIN Hatodé Fiacre**.

**Article 3** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le, 08 octobre 2013

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
L'Ordre National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20 – SGG 4 –  
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE 3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA  
3 – JORB 2 – INTERESSES 16 *G*